

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Laurène TROUVE, Nicolas FREULET, Céline TRENDEL, Frederick LEPREVOST, Linda BAUDOUIN, Hélène VEAUDEQUIN, Christiane MALANDAIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOST, Isabelle LEFEBVRE, Gilles DUMENIL, Aurélie MILLET, Julie GODET, Eddy CARDON, Jean-François ERMENEUX, Jérémy VIMBERT, Jean-Marc LEMAITRE, Cécile SANGUINETTI.

Etaient absents :

Néant

Secrétaire de Séance :

Isabelle LEFEBVRE.

**1. FINANCES COMMUNALES : TARIFS 2021** **20.06.33**  
**TARIFS COMMUNAUX 2021** **20.06.33A**

Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux les tarifs communaux à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

× **décide** de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021 comme suit :

- cf tableau en annexe

**UTILISATION DE LA PHOTOCOPIEUSE PAR LES ASSOCIATIONS** **20.06.33B**

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les associations utilisent la photocopieuse de la Mairie, moyennant un coût calculé au nombre de copies effectuées. Il est proposé un tarif pour les copies noir et blanc et pour les copies couleur.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

× **Décide** de fixer le tarif de la copie pour les associations communales utilisant le photocopieur de la Mairie, pour l'année 2021, comme suit :

- 0,042 € la copie noir et blanc  
- 0,30 € la copie couleur

**2. ATTRIBUTION BONS D'ACHATS** **20.06.34**

Les membres de la commission animation ont souhaité attribuer des bons d'achats aux vainqueurs du tournoi de jeux vidéo qui devait être organisé le 24 octobre prochain.

Compte tenu des circonstances sanitaires, il a été décidé de reporter ce tournoi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir entre le maintien de ce point à l'ordre du jour afin d'attribuer des bons d'achats lors du prochain tournoi ou de retirer ce point.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- \* **décide** de maintenir ce point à l'ordre du jour,
- \* **décide** d'attribuer un bon d'achats de 30 € et deux bons d'achats de 15 €.

**3. RENOUVELLEMENT BAIL : TERRAIN SITUÉ HAMEAU DE LA CAYENNE 20.06.35**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un administré qui souhaite renouveler le bail d'un terrain communal situé au hameau de la Cayenne.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- \* **Autorise** Monsieur le Maire à signer un bail (B6) pour le renouvellement de la location d'un terrain communal situé au hameau de la Cayenne, parcelles A 1346 et A 1347.

La durée du bail sera de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

**4. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION CERF-VOLANT 20.06.36**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande de l'association Le Cerf-Volant qui souhaite qu'un Conseiller Municipal soit désigné en qualité de délégué.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin de désigner un représentant,

Monsieur le Maire propose Madame Linda BAUDOUIN pour représenter le Conseil Municipal auprès de l'association Le Cerf-Volant.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- \* **désigne** Madame Linda BAUDOUIN déléguée auprès de l'association Le Cerf-Volant.

**5. DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 20.06.37**

A l'issue des élections municipales, et conformément au 1 de » l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit désigner une liste de contribuables en nombre double soit : 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, parmi les personnes proposées, Madame la directrice régionale des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**\* désigne** en qualité de commissaires titulaires :

Laurène TROUVE  
Nicolas FREULET  
Frederic LEPREVOST  
Hélène VEAUDEQUIN  
Jérémy VIMBERT  
Jean-Marc LEMAITRE  
David LUCAS  
Elisabeth LOISEL  
Pierre-Marie BOTALLA  
Catherine FOUQUE  
Jacky LEROY  
Bruno LETULLIER

**\* désigne** en qualité de commissaires suppléants :

Céline TRENDEL  
Linda BAUDOUIN  
Christiane MALANDAIN  
Patrick VANDEN ABEELE  
Serge PREVOST  
Isabelle LEFEBVRE  
Aurélie MILLET  
Eddy CARDON  
Cécile Sanguinetti  
Antoine COLBOSC  
Isabelle HARD  
Sylvie CHATELAIN

**6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 20.06.38**

La commune de Saint Martin du Manoir est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole (CU)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**\* désigne** les délégués de la Commission d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la CU.

- Délégué titulaire : Jean-Luc FORT
- Délégué suppléant : Laurène TROUVE

**7. FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2020 20.06.39**

Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux de reconduire l'adhésion de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020. Les fonds récoltés par le Département servent à aider les jeunes de 18 à 25 ans dans leurs recherches d'emploi.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

\* **autorise** Monsieur Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2020 au Fonds d'Aide aux Jeunes qui s'élève à 360.41 € (0,23 € par habitant).

**8. COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNAUTE URBALE LE HAVRE  
SEINE METROPOLE 20.06.40**

Au cours de la séance du 27 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a adopté les comptes administratifs de l'exercice 2019 des budgets principaux et des budgets annexes de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté Urbaine a communiqué à la commune un exemplaire de ces comptes administratifs de l'année 2019 pour communication aux membres du conseil principal.

L'intégralité des documents, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Communauté Urbaine :  
<https://www.lehavreseinemetropole.fr/article/4-compte-administratif>.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du compte administratif 2019 de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception des remerciements pour l'attribution d'une subvention au profit du club des aînés, de la Protection Civile 76 et de l'AAPPMA.

La séance est levée à 21 heures 40.

Saint Martin du Manoir  
Le **20 OCT. 2020**  
Le Maire, Jean-Luc FORT



Annexe :

## TARIFS 2021

Objet		euros
Salle polyvalente	loyer	152,00
	caution	470,00
Jardins communaux		20,00
Concessions	30 ans, 1 place	102,50
	30 ans, 2 places	163,00
	30 ans, 3 places	214,00
	50 ans, 1 place	206,00
	50 ans, 2 places	300,00
	50 ans, 3 places	396,00
Cavurne	30 ans	103,00
	50 ans	206,00
Columbarium	15 ans	142,00
	30 ans	282,00
Plaque jardin du souvenir		10,40
Maisons communales	La Cavée / an	200,00
	rue de la Forge/mois	89,00
	rue de la Forge/mois	114,00
Côtes commun. non bâti	0 - 100 m <sup>2</sup>	20,00
	101 - 500	22,50
	501 - 1,000	28,00
	1,001 - 2,000	38,00
	2,001 - 4,000	52,00
	4,001 - 10,000	81,00
	10,001 - 20,000	159,00
	20,001 - 30,000	241,00
	30,001 - 40,000	318,00
40,001 - 50,000	484,00	
Herbage	La Vallée (1 h 11a)	64,00
Redevance d'occupation du domaine public le m <sup>2</sup>		1,00
Chasse	/an / hectare	118,00